

PRIEURÉ SAINT ÉTIENNE XI^e S.

CENTRE BEAUNOIS D'ÉTUDES HISTORIQUES SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE BEAUNE

Association fondée le 21 mai 1851
1, rue du Tribunal - 21200 BEAUNE

Téléphone : 03.80.22.47.68
Courriel : cbeh@wanadoo.fr
Site Internet : www.cbeh.org

Permanences : Mercredi de 15 heures à 17 heures 30

BULLETIN TRIMESTRIEL N° 109 – novembre 2009

Sommaire :

Édito	1
Agenda	2
Joies et peines	3
Votre bibliothèque	3
La page des Archives municipales	4
La page de l'Animation du Patrimoine	4
La page des Musées	5
Un Beaunois au Portugal	7
Un mépart à Saint-Pierre de Beaune en 1473 ?	8

Des travaux de qualité

La saison d'automne aura été riche en conférences variées. Dès le mois d'octobre, Jean-François Bazin venait nous faire découvrir un graveur beaunois totalement inconnu, tandis qu'Adeline Rivière retraçait le fonctionnement de la pharmacie de l'hôtel-Dieu. De son côté, la Ville de Beaune invitait Anne Flouest à parler de la grotte de la Molle-Pierre, bien connue des adhérents du CBEH. À l'heure où j'écris ces lignes, d'autres conférences sont encore prévues et certaines figurent d'ores et déjà dans l'agenda.

La fin de l'année est traditionnellement marquée par la diffusion et la reconnaissance de travaux de qualité. Le *Recueil des travaux* de cette année, riche de 185 pages, contient six études solides sur différents aspects de l'histoire du pays beaunois, du Moyen Âge à nos jours. L'hôtel-Dieu est une nouvelle fois à l'honneur à l'occasion de la fin des travaux de restauration. Vous pourrez également découvrir la suite de l'histoire du comité de surveillance révolutionnaire commencée l'année dernière.

Ce recueil marque aussi le début d'un cycle de plusieurs articles consacrés à l'histoire du Lieu-Dieu, avec l'édition de l'intégralité des chartes relatives à cette abbaye située entre Beaune et Vergy. Dans le sillage de la SHAB du XIX^e siècle, le CBEH renoue avec la publication de sources inédites, avec le souci de l'exigence scientifique actuelle la plus aiguë.

C'est donc le pays Beaunois au sens large qui est évoqué dans ce recueil, mais aussi les Beaunois hors de Beaune – ainsi, au siège de Paris en 1870-1871 – et, pourrions-nous dire, sous toutes les latitudes puisque ce nouveau numéro vous permettra même de découvrir la culture mauricienne.

Le prix Lucien Perriaux a été décerné à Irène Raclin pour son ouvrage *Les Villas Fondet à Beaune. Un art de vivre à la Belle Époque*. Il couronne un autre travail de qualité, rigoureux et minutieux qui a sollicité une recherche patiente des sources avant leur analyse historique mais montre aussi, en des pages écrites dans un style très agréable, des connaissances très solides en histoire de l'art, en histoire de l'architecture, en urbanisme, tout en tenant compte du contexte politique de la III^e République, local et national.

Pour la première fois depuis 1992, le prix scolaire n'a pu être décerné cette année, faute de travaux suffisamment rigoureux pour être récompensés. Peut-être certains enseignants ont-ils encadré des projets passionnants et pertinents en 2009 ? En tout cas, le CBEH n'en a pas été informé. Qu'ils n'hésitent pas à nous contacter dès le début d'année prochaine pour faire connaître et reconnaître toutes les initiatives susceptibles de favoriser le goût de la recherche historique chez les plus jeunes.

CBEH

Siège social :

**Archives municipales
de Beaune
21206 BEAUNE CEDEX
Bulletin trimestriel
(version électronique)
n° 109, novembre 2009
ISSN 1778-3828**

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

Jean-Pierre BRELAUD
Georges CHEVAILLIER
Sonia DOLLINGER
Julien LE BORGNE
Marion LEUBA
Laure MÉNÉTRIER

Mise en page :

Jean-Pierre BRELAUD
Sonia DOLLINGER

Jean-Pierre Brelaud

Agenda

Samedi 21 novembre 2009 à 15 h

Salle Louis Pavelot – Pernand-Vergelesses

(à gauche en arrivant de Beaune, à proximité du restaurant Le Charlemagne)

Conférence de Marc Sorlot,
docteur en histoire, membre actif du Centre beaunois d'études historiques

« Des comédiens à la campagne : l'aventure des Copiaus (1924 - 1925) »

Samedi 12 décembre 2009 à 15 h

Salle Polyvalente de la maison des associations de Beaune (3^e étage) – Porte Marie de Bourgogne

*Remise des prix Lucien Perriaux et Vergnette de Lamotte
(carton d'invitation ci-joint)*

Samedi 23 janvier 2010 à 15 h

Chambre de Commerce et d'Industrie – salle Chaptal, 2^e étage

Conférence de Florian Humbert,
doctorant en histoire contemporaine, UMR CNRS 5605 Centre Georges Chevrier, Université de Bourgogne

« La mise en place et les débuts de l'Institut national des appellations d'origine (INAO) »

Pour information :

Samedi 21 novembre 2009 à 14 h 30

Salle Polyvalente de la maison des associations de Beaune (3^e étage) – Porte Marie de Bourgogne

L'Association des Amis de Marey et des Musées de Beaune propose, à l'occasion de la fête de la Science,
une journée scientifique :

« Évolution et révolution au XIX^e siècle : la passion de la Trace ».

Quatre points de vue, quatre séquences cinématographiques. Les conférences seront accompagnées de projections cinématographiques extraites du film de Greco Casadesus *Sept mouvements de vie* qui rendront hommage à l'œuvre d'Etienne-Jules Marey,

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser au 03 80 24 56 92.

Nos joies et nos peines

Depuis le dernier bulletin nous avons eu la peine de voir disparaître plusieurs de nos adhérents :

Lucien PARANT, ancien proviseur du lycée du Clos Maire et ancien président de l'antenne beaunoise de l'Université pour tous de Bourgogne.

Gabriel LIOGIER d'ARDHUY, ancien directeur de la Reine Pédaque, ancien président du Tribunal de commerce et un des fondateurs de l'Association des Papillons blancs, a été longtemps membre de notre Centre et s'intéressait beaucoup à l'histoire de notre ville. Il avait rédigé pour notre recueil la nécrologie de notre ami commun Henri Savonnet.

Pierre POUPON, ancien directeur de la maison Calvet, est surtout connu comme écrivain bourguignon. Nous ne reviendrons pas ici sur sa carrière, ni sur son œuvre qui ont été très largement exposées dans la presse après sa mort. Je citerai seulement l'article qu'il avait écrit en 1994 pour le recueil du CBEH : « Esquisse d'une généalogie du journal intime français » (t. 12, 1994, p. 141-145). Il s'intéressait particulièrement à cette forme littéraire qui occupait une place très importante dans sa remarquable bibliothèque. Lui-même, n'avait cessé de tenir son journal quotidien que lorsque la maladie et l'âge l'eurent trop fatigué. C'est en puisant dans ce journal, rédigé depuis sa jeunesse, qu'il avait trouvé la matière de ses livres. Il est mort chez lui, à Vignoles, entouré de ses enfants et petits enfants, pour retrouver son épouse Claude et sa fille Catherine.

À toutes leurs familles nous adressons nos sentiments attristés et dévoués.

Georges Chevallier

Votre bibliothèque

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer la parution du deuxième ouvrage d'un des membres fidèles de notre association, Paul Guillot. Après la parution de *Beaune...autrefois*¹, Paul Guillot nous offre un vaste aperçu de la vie beaunoise du début du XX^e siècle à travers sa formidable collection de cartes postales. Son ouvrage s'attache à une présentation originale en montrant des vues peu connues du grand public (jardins ouvriers, société espérantiste, les sociétés sportives notamment).

Saluons aussi la variété des supports présentés dans ce livre puisque Paul Guillot montre certes des cartes postales mais également des photos, des chromolithographies, des menus et autres publicités. Pour donner un contexte à ses documents, Paul Guillot a passé de nombreuses heures aux Archives municipales de Beaune.

Saluons enfin son geste généreux envers le CBEH puisque, comme pour son ouvrage précédent, Paul Guillot offre ses droits d'auteur à notre association, qu'il en soit vivement remercié.

GUILLOT (Paul), *Beaune. Des rues et des hommes*, Saint-Cyr-sur-Loire, Éditions Alan Sutton, 2009, 128 pages. Cet ouvrage est disponible en librairie.

Sonia Dollinger

¹ GUILLOT (Paul), *Beaune...autrefois*, Dijon, Educagri, 2006, 151 pages.

La page des Archives municipales de Beaune

Un fonds original, le legs Paquignon

Le fonds Paquignon est issu du legs de Madame veuve Paul Paquignon née Ganeval.

Après le règlement de la succession, les services de la Mairie de Beaune ont été prendre possession de ce qui leur revenait.

C'est ainsi que le service des Archives municipales a récupéré les papiers personnels de la famille, notamment les effets militaires de Paul Paquignon, gendarme mobile ayant développé une brillante carrière, tant sur le territoire national qu'aux colonies.

Traité par le service des Archives, ce fonds, coté 57 Z, est composé de divers éléments.

Paul Paquignon avait conservé chez lui une partie de ses effets militaires, notamment toutes ses décorations obtenues au fil de sa carrière, des insignes et divers objets représentatifs de son arme.

Le fonds est également composé de photographies, de diapositives, de films, mais aussi de souvenirs de vacances, reflétant sa vie familiale. On trouve aussi de très nombreuses coupures de presse et une documentation touristique accumulées par le couple Paquignon au cours de sa vie. Le service des Archives a également récupéré de nombreuses cartes (bibliothèques, sociétés savantes, associations de toutes sortes) au nom de Paul et Simone Paquignon, qui attestent d'une vie sociale et culturelle particulièrement développée.

Enfin le fonds compte un grand nombre d'inventaires soigneusement dressés par Madame Paquignon, aussi bien de ses effets personnels que de sa très impressionnante bibliothèque.

Le legs de Madame Paquignon nous permet de mieux appréhender le parcours militaire d'un gendarme à l'époque de l'après-guerre, qui fut aussi celle de la fin des colonies.

La documentation que Paul et Simone Paquignon nous ont laissée nous donne l'occasion d'entrevoir quelle pouvait être la vie sociale et culturelle de leur génération, et par là même d'une époque.

Julien Le Borgne,
stagiaire aux Archives municipales de Beaune

La page de l'Animation du Patrimoine

Les Climats du Vignoble de Bourgogne, candidats au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Depuis 2007, Beaune, Dijon et la grande famille viticole se sont engagées dans un formidable projet fédérateur qui a pour objectif d'inscrire au Patrimoine mondial de l'UNESCO les « Climats du vignoble de Bourgogne ».

Pour parvenir à cet objectif, notre territoire doit tout d'abord justifier d'une « Valeur Universelle Exceptionnelle ». En Bourgogne, cette Valeur Universelle Exceptionnelle s'incarne dans la notion de « climat ». Particulier à la Bourgogne, le terme « climat » désigne une parcelle ou un ensemble de parcelles de vignes, connues sous le même nom depuis plusieurs siècles.

Aucun doute sur le fait que Beaune occupe une place essentielle dans cette histoire et dans cette relation intime et unique entre une terre, un sous-sol, une plante – la vigne –, des cépages et des hommes qui ont su, avec persévérance et génie, faire fructifier ces éléments pour donner naissance à cette multiplicité et cette diversité de vins exceptionnels.

La Ville de Beaune, et tout particulièrement le service de l'Animation du Patrimoine, chargé de ce dossier, œuvrent aujourd'hui, avec un comité scientifique, pour mettre en avant le rôle fondamental joué par Beaune, capitale du bourgogne, dans cette construction des climats.

Les témoins de cette grande aventure humaine à Beaune sont nombreux : dédale labyrinthique de celliers et de caves, bastions reconvertis en lieux d'élevage et de conservation du vin, grandes maisons de négoce, maisons vigneronnes, nombreuses représentations de « Vierges aux raisins », des établissements comme le lycée viticole, le Musée du Vin, l'ancienne station œnologique devenue le BIVB et bien évidemment la célèbre vente des Vins des Hospices de Beaune ...

L'autre pan fondamental du dossier d'inscription est la mise en place d'un plan de gestion et de développement durables du territoire destiné à être inscrit, ceci afin de transmettre ce patrimoine intact aux générations futures.

Le service de l'Animation du Patrimoine reviendra très prochainement sur les avancements de ce dossier, ô combien important pour l'avenir de notre région.

Laure Ménétrier,
responsable de l'Animation du Patrimoine
laure.menetrier@mairie-beaune.fr / 03 80 24 56 90

La page des Musées

Marey/Ronco – Images d'un monde au travail

Un dialogue se noue entre les travaux d'Étienne-Jules Marey (Beaune, 1830 – Paris, 1904) sur les causes de la fatigue dans les gestes au travail et les photographies des Ronco portant sur les vigneronnes au travail, effectuées entre 1905 et 1916.

Si la démarche n'est pas la même, Marey étant un savant physiologiste, tandis que les Ronco sont des commerçants d'origine italienne implantés à Beaune depuis la fin du XIX^e siècle, c'est bien d'un monde au travail dont il s'agit dans les deux cas. Mais là s'arrête la ressemblance.

Le monde de Marey est peuplé d'athlètes militaires et d'ouvriers au travail. Celui des Ronco montre les Beaunois dans leur vie de tous les jours mais aussi – et c'est le propos de l'exposition – des vigneronnes.

Marey s'intéresse dans les années 1880 aux causes de la fatigue musculaire. Afin de mener à bien ses recherches, il collabore avec l'armée française dès 1886 en étudiant les mouvements d'athlètes provenant de l'école normale militaire de gymnastique de Joinville-le-Pont.

La marche, l'escrime et tous les mouvements de gymnastique sont définitivement inscrits sur le papier par la chronophotographie sur plaque fixe puis par le film.

En 1888, Marey est sollicité par le Ministère de la Guerre. Ce dernier va mettre à sa disposition à partir du 9 janvier 1891 « *des hommes du 129^{ème} régiment d'infanterie pour études de la marche*¹ ». L'idée qui sous-tend cette commande, est d'établir un diagnostic, celui des causes provoquant la fatigue, puis de mettre en place un « protocole » permettant d'optimiser les gestes à accomplir pendant le travail. Un maximum de paramètres sont pris en compte et analysés, comme la taille, le poids, les uniformes des soldats, les charges qu'ils portent sur le dos, la nature du sol sur lequel ils se déplacent...

Marey photographie également des ouvriers au travail, à la demande de l'ingénieur Charles Frémont en 1894. Des chronophotographies d'un forgeron maniant le marteau sur l'enclume paraissent dans la revue *Le Monde moderne* en février 1895.

Le monde des Ronco est celui des vigneronnes au travail, qu'ils soient de simples paysans/vigneronnes ou bien des moines (ceux du Clos de Vougeot vendangeant dans une vigne en foule) ou encore des négociants, des gens de la ville caractérisés par leurs habits soignés.

¹ Cf. lettre du Général Saussier, gouverneur militaire de Paris

Si l'intention des Ronco est d'éditer des cartes postales, il n'en reste pas moins que leur démarche est bien ethnographique. Sans doute sont-ils confusément conscients que ce monde du travail manuel sera amené un jour à disparaître, remplacé par l'arrivée de la mécanisation. En attendant, c'est avec un regard très frais, dû à leur origine – ils viennent du Piémont italien – qu'ils observent leurs compatriotes.

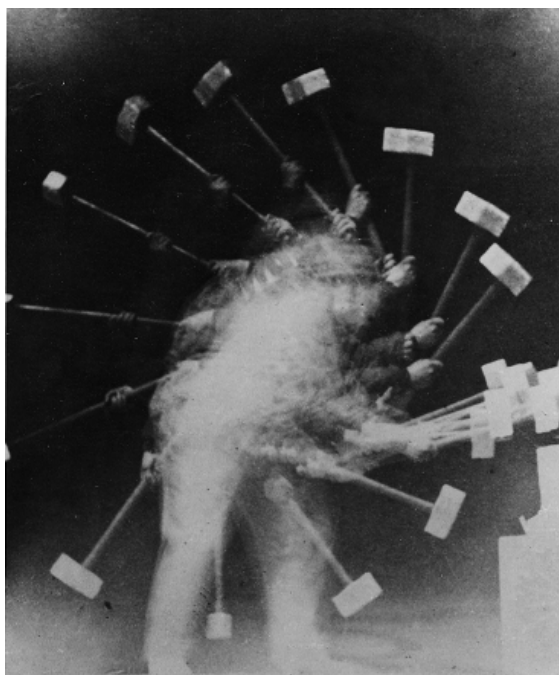
En revanche, les moyens employés pour capter les images des gestes au travail sont bien différents : Marey utilise tout d'abord la méthode graphique dans les années 1860, puis, à partir de 1882, la chronophotographie sur plaque fixe, et fin 1888, la chronophotographie sur pellicule mobile qui lui permet de réaliser les premiers films au monde. Les mouvements des athlètes de Joinville-le-Pont sont étudiés par la méthode graphique (inscriptions obtenues par le dynamomètre ou l'odographe) puis par la photographie. Marey utilise également dans certains cas des ampoules.

Une photographie de Georges Demeny, le préparateur de Marey à la station physiologique, résume bien cette double approche. Marey l'a intitulée : « *Expériences de photochronographie au moyen des lampes électriques – Installation destinée à appliquer les méthodes de la photochronographie et de la dynamographie à l'étude de la locomotion pathologique* ». Le sujet porte de petites lampes à incandescence aux articulations destinées à étudier leurs trajectoires captées pendant la prise de vue. En même temps, il pose le pied sur un dynamomètre qui relaie l'information sous forme de pression d'air à un cylindre enregistreur. Son corps est réellement instrumentalisé afin d'enregistrer le mouvement.

Les Ronco instrumentalisent parfois les vigneronns au travail, lorsqu'ils font poser par exemple des enfants aux pieds des vignes dans leurs plus beaux atours. L'objectif est évidemment différent et relève ici d'une démarche folklorique, un mot qui n'a plus le même sens aujourd'hui. Ils réalisent des clichés instantanés à l'aide de plaques de verres 13 x 18 cm enduites de gélatino-bromure d'argent. Le mouvement est par conséquent figé et bien souvent les vigneronns semblent poser.

Une grande partie du fonds Marey que l'on peut voir à cette exposition a été déposé par le Collège de France en 1955, en 1975 puis en 1978. Le fonds Ronco provient de la collection de Roland Laronze, mise en valeur avec beaucoup de talent dans une publication récente. Les tirages présentés ont été effectués par le collectionneur à partir des plaques photographiques originales. À l'issue de l'exposition, ces tirages seront reversés au Musée du vin par l'association des Amis de Marey et des Musées de Beaune, qui les a acquis. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Marion Leuba



E.-J. Marey, « Le coup de marteau », 1894. Photo J.D. Lajoux et Ronco, « Atelier de greffage ». Photo R. Laronze.

Un Beaunois au Portugal

Jean Baptiste Joseph Millie est né le 10 janvier 1773 à Beaune, fils d'Edme Millie, marchand carrossier, et d'Anne Masuy. Condisciple de Barthélémy Masson¹ et élève de Joseph Lebon² au collège des Oratoriens de Beaune³, il entre ensuite dans cette congrégation et complète ses études à Dijon, puis à Juilly. Il enseigne quelque temps les humanités, mais je ne sais pas dans quel établissement. Comme Masson, il quitte l'Oratoire pendant la Révolution et entre au ministère des finances où, grâce à sa solide formation, il devient rapidement chef de bureau. Pendant la guerre d'Espagne et l'occupation du Portugal par les Français, il est envoyé à Lisbonne pour organiser l'administration des contributions indirectes du pays. Il termine sa carrière comme sous-directeur des contributions directes et meurt à Paris le 18 juillet 1826.

À son retour en France, sa connaissance de la langue portugaise lui a permis de traduire en prose les *Lusiades* du célèbre poète Camoëns⁴. Ce long poème épique, en dix chants, inspiré de l'Odyssée d'Homère et de l'Énéide de Virgile, raconte, en l'embellissant, le voyage de Vasco de Gama, le célèbre navigateur portugais, et chante la gloire du Portugal. Luis Vaz de Camoëns (1525-1580) qui, après une vie aventureuse, avait été exilé aux Indes et avait séjourné quelque temps à Goa, puis à Macao, connaissait bien ce pays.

Vasco de Gama (1469-1524) fut le premier navigateur à parvenir jusqu'aux Indes, à Calicut (l'actuelle Calcutta) en 1497, avec trois lourdes nefes et une caravelle. Au cours d'un second voyage, en 1502, il commanda vingt trois navires, soumit les royaumes de la côte orientale de l'Afrique et installa un comptoir aux Indes. Les expéditions suivantes, qui poursuivirent la présence portugaise, furent confiées à d'autres, et il resta vingt ans inactif jusqu'à sa nomination, comme vice-roi des Indes, en 1524 par le roi Jean III. Il mourut la même année à Cochin. Dans ce poème, Camoëns trace aussi un tableau de l'Europe politique au XVI^e siècle, en faisant ressortir les hautes qualités de la nation portugaise. Il reproche à François I^{er} son alliance avec les mahométans et qualifie Henri VIII de Néron des temps modernes. Les notes que Millie ajoute à sa traduction, à la fin de chaque chant, montrent une grande culture classique et une riche connaissance de l'histoire du Portugal.

Georges Chevallier

¹ Barthélémy Masson, (1773-1817), fils de Barthélémy Masson, marchand de draps à Beaune et de Philiberte Rougeot, après des études au collège des Oratoriens de Beaune, entre dans l'ordre et étudie à Enghien. La Révolution entraîne la fermeture de tous les établissements de l'Oratoire, en 1793. Lors de la création des Ecoles centrales, il est admis comme, professeur de belles lettres à celle de Mons (département de Jemmapes) puis à celle de Bruxelles, qui devient lycée, puis collège royal. Resté très attaché à Lebon, il épouse sa sœur et élève son fils après son exécution.

² Joseph Lebon, né à Arras, en 1765, entre chez les Oratoriens, étudie à Juilly. Il est envoyé à Beaune comme professeur de rhétorique et est ordonné prêtre en 1789. Adoré de ses élèves, le 19 mai 1792, il rejoint un groupe qui s'était échappé du collège pour assister à une fête fédérative à Dijon. Il les ramène à Beaune après avoir bu avec eux et, ivre, il déclare qu'il n'appartient plus à la Compagnie. Chassé du collège, il devient curé assermenté de Levernois. Rentré à Arras où sa mère est devenue folle, il y devient vicaire, puis est élu député à la Convention. Envoyé en mission à Arras, puis à Cambrai, il y fait régner la terreur. Après le 11 thermidor, il est jugé à Amiens et guillotiné le 16 octobre 1795. Sur les rapports entre Lebon et ses élèves, voir LENÔTRE (G.), *Paris révolutionnaire, vieilles maisons, vieux papiers*, Paris, Perrin, 1914. On pourra également consulter les articles que Jacques Chevalley lui avait consacré dans le *Bulletin trimestriel* du CBEH : « Joseph Le Bon professeur au collège de Beaune », n° 17, octobre 1985, p. 4, « Joseph Le Bon », n° 19, avril 1986, p. 4-5, « Joseph Le Bon (suite et fin) », n° 20, juillet 1986, p. 5-6.

³ Archives de l'Oratoire, Paris. J'ai consulté ces archives il y a une dizaine d'années à la demande de la sœur Grivot, du Carmel. À cette occasion j'avais noté les renseignements que j'avais pu trouver sur les Oratoriens de Beaune, sans indiquer les références.

⁴ CAMÕES (Luis de), *Les Lusiades ou les Portugais, poème de Camoëns, en dix chants, traduction nouvelle, avec des notes, par J. B^{te} J^h. Millié*, Paris, Firmin Didot, 1825, 2 vol. in-8°. L'ouvrage peut être librement consulté en ligne sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale de France (<http://gallica.bnf.fr>)

Un mépart à Saint-Pierre de Beaune en 1473 ?

Le 25 juin 1473, Laurent Arnoul et Rolin Darbois, chapelains à l'église Saint-Pierre de Beaune, promettent devant les chanoines de la collégiale Notre-Dame assemblés en chapitre qu'ils n'ont jamais comploté contre les intérêts de l'église et en particulier qu'ils n'ont jamais été associés à un projet de certains chapelains qui s'appliqueraient, selon la rumeur, à faire de nouveau dans l'église Saint-Pierre de cette ville ce qui est appelé en français, au milieu d'une délibération en latin, « *ung mypart* », un mépart¹. Les arguments de Laurent Arnoul et Rolin Darbois semblent convaincants puisque, après réflexion, le chapitre les exonère de toute responsabilité dans ce projet.

Mais qu'est-ce qu'un mépart au juste ?

Ce terme, parmi d'autres en usage à l'époque médiévale, désigne des communautés de prêtres en plein essor un peu partout en France à la fin du Moyen Âge. Celles-ci sont favorisées par la multiplication des fondations d'autels dans les églises des villes et bourgs et donc une croissance importante du clergé urbain. Elles permettent la mise en commun des revenus issus des fondations pieuses et le partage de ceux-ci entre les prêtres qui les desservent et obtiennent ainsi un revenu décent².

Les méparts sont nombreux en Bourgogne. Sur les quatre diocèses de Langres, Autun, Chalon et Mâcon, G. Tarbochez en a dénombré 59, dont la densité la plus forte se situe dans les deux archidiaconés de Flavigny-sur-Ozerain et de Beaune.

Pourtant, la ville de Beaune n'abrite aucun mépart au XV^e siècle. La seule communauté de clercs séculiers y est d'une tout autre importance : c'est le chapitre des chanoines de la collégiale Notre-Dame. Au sens le plus large, la communauté peut être étendue à tous ceux qui, chanoines ou simples prêtres, portent l'habit de la collégiale et contribuent à l'éclat de ses cérémonies³. Mais hors de la collégiale, aucune communauté n'existe.

Comment se fait-il qu'il ne puisse pas y avoir de mépart à l'église Saint-Pierre et plus généralement à Beaune alors que ce genre de communauté se développe partout autour ? Pourquoi tant d'émois devant « *quadem novitatem, quam ut fertur* » ('cette nouveauté, à ce que l'on rapporte', selon les termes de la délibération de 1473) ? Que révèle-t-elle sur les rapports entre la collégiale et la principale église paroissiale de la ville et sur les rapports entre une communauté canoniale, nombreuse et puissante, et des prêtres non chanoines, moins puissants mais plus nombreux, mais peut-être aussi désireux de se rassembler ?

Nous présenterons tout d'abord la situation particulière de l'église Saint-Pierre par rapport aux autres églises de Beaune, puis l'accumulation de difficultés pour le clergé de son église à partir des années 1460, avant d'évoquer les enjeux de la création, ou des projets de création, d'une communauté de prêtres dans cet édifice.

Une succursale peuplée en plein cœur de la ville

L'église Saint-Pierre est, comme les églises Saint-Martin, Saint-Nicolas et Sainte-Madeleine, une église succursale de Notre-Dame de Beaune, c'est-à-dire un secours, une annexe qui n'est pas desservie par un curé – titulaire d'un bénéfice – mais par un recteur ou vicaire⁴. Les quatre succursales sont à la fois dans une position d'infériorité et de dépendance à l'égard de Notre-Dame. Le chapitre vend périodiquement à une personne, exceptionnellement deux, la charge de desservir l'église et d'administrer les sacrements, tout en laissant le preneur entretenir le presbytère et les terres appartenant à l'église. L'opération est intéressante pour le chapitre, qui se décharge ainsi sur une personne de toute l'administration d'une cure qu'il contrôle malgré tout étroitement, et l'on

¹ Archives départementales de la Côte-d'Or (désormais ADCO), G 2483, fol. 4r.

² FOLZ (Robert), « Le mépart dans les églises bourguignonnes », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 24^e fascicule, 1963, p. 229-245 (particulièrement p. 229-232) ; TARBOCHEZ (Gaëlle), *Les méparts à Dijon (XIV^e siècle – milieu XVI^e siècle). Étude d'une institution ecclésiastique médiévale particulière*, mémoire de DEA d'histoire du droit, dir. Jean-Jacques Clère, Dijon, Université de Bourgogne, 2001, fol. 16-17.

³ DESBROSSE (Anne), *Liturgie, culte et vie religieuse autour de la collégiale Notre-Dame de Beaune du XIV^e siècle à 1530*, mémoire de maîtrise, dir. Vincent Tabbagh, Dijon, Université de Bourgogne, 2002, fol. 57.

⁴ La collégiale Notre-Dame est aussi une église paroissiale. Un autel paroissial, distinct du maître autel, est desservi par le vicaire de Notre-Dame qui est un officier du chapitre.

suppose qu'elle est rentable, pour lui comme pour le preneur⁵. L'amodiation est bien sûr limitée dans le temps et encadrée par de nombreuses précautions, en particulier à Saint-Pierre.

Les contrats d'amodiation de cette église se distinguent largement des autres. Les recteurs de Saint-Pierre, comme Philibert Pinoteaul en 1438 ou Jean des Aulx en 1443, doivent ainsi promettre de ne pas inhumer de corps dans l'église sans licence du chapitre, excepté ceux des fondateurs de chapellenies ou de messes anniversaires ou leurs successeurs⁶. L'acte de 1443, plus long et plus détaillé, mentionne encore l'obligation de rédiger un terrier avec les bons confins, à restituer en fin d'amodiation, et interdit de sonner les matines, les autres heures ainsi que le couvre-feu à Saint-Pierre avant que la cloche de Notre-Dame ne les ait sonnés, sous peine d'amende⁷. Le preneur doit enfin promettre d'assister à toutes les processions ordinaires et extraordinaires – qu'elles aient lieu à Saint-Pierre ou à Notre-Dame, cas le plus fréquent – chaque fois que les messieurs du chapitre le lui demanderont, comme d'habitude. Ces conditions ont l'air en effet habituelles mais elles sont rappelées dans ce contrat alors qu'elles ne l'ont pas été avant, et surtout on ne les retrouve pas pour les autres succursales. Des précautions particulières semblent prises pour l'église Saint-Pierre.

Celle-ci se distingue en effet largement des trois autres succursales. L'église Saint-Pierre est la seule, avec la collégiale, à être située intra muros. Même si les limites précises des paroisses de Beaune ne sont connues qu'aux temps modernes, ce qui est désigné dès le Moyen Âge comme paroisse Saint-Pierre comprend vraisemblablement la plus grande partie du territoire situé à l'intérieur des remparts, exception faite du castrum, autour de Notre-Dame, et du secteur près de la porte Saint-Martin. Cette paroisse doit donc être la plus peuplée de Beaune, et de loin, ce que le montant des amodiations semble refléter. En moyenne, dans les années 1450-1460, l'église Saint-Nicolas est baillée entre 20 et 30 francs par an, Saint-Martin entre 30 et 40, Sainte-Madeleine entre 40 et 50 tandis que Jean des Aulx prend l'église Saint-Pierre pour 130 francs en 1443, Guy Moreaul pour 170 francs en 1453 et 1458 et même 180 francs en 1463, et l'on atteint 190 francs en 1468, montant inchangé jusqu'à la fin du siècle⁸.

Malgré tout, le recteur de Saint-Pierre reste seul, comme ceux des autres succursales beaunoises – seule une amodiation de 1438 signale deux personnes à Saint-Nicolas, de manière très temporaire. Ce n'est qu'en 1468 que l'église est prise par deux prêtres, Hugues Chasneaul et Pierre Chiffonye, mais cinq ans plus tard Lambert Jaudiet est tout seul lorsqu'il devient recteur de Saint-Pierre.

Le desservant de Saint-Pierre n'est pas pour autant le seul clerc présent dans son église. De nombreuses chapellenies y ont été fondées, pour certaines depuis le XIV^e siècle. Un rôle d'imposition de 1467 indique le nom de tous les desservants d'autel, dont certains sont des chapelains à proprement parler – titulaires d'un bénéfice ecclésiastique dont ils ne peuvent être théoriquement retirés – tandis que d'autres doivent se trouver dans des positions beaucoup plus précaires. En le croisant avec un autre rôle situé au verso du folio suivant, non daté mais classant les chapelains par église et par autel, nous obtenons une liste de 31 personnes⁹. C'est donc toute une foule de gens d'Église qui se succède à Saint-Pierre au cours de la semaine pour célébrer les messes demandées, parfois quotidiennes, parfois deux ou trois fois dans la semaine, parfois moins souvent... Une fois ces messes célébrées, les chapelains sont en principe libres, même si certaines fondations contraignent leur desservant à résider continuellement à Beaune. Des clercs sont donc disponibles pour rehausser le service divin et aider le recteur de Saint-Pierre. Une situation analogue existe à Notre-Dame, où les nombreux chapelains peuvent chanter l'office au chœur près des chanoines – et parfois les remplacer. Les autres succursales de la ville accueillent aussi des chapellenies mais en nombre plus réduit : on n'y a jamais plus de cinq chapelains et même seulement deux à Saint-Martin.

Un clergé confronté à des difficultés croissantes après 1460 ?

La seconde moitié du XV^e siècle voit une multiplication des fondations pieuses, qui devraient a priori permettre à un grand nombre de prêtres de subvenir à leurs besoins en célébrant un certain nombre de messes par an pour le repos de l'âme des fidèles. Ces fondations peuvent être des chapellenies, qui sont en principe des bénéfices

⁵ Il est difficile d'estimer les gains réalisés par les amodiateurs des églises de Beaune. Toutefois, certains deviennent par la suite chanoines du chapitre de Notre-Dame : on peut donc envisager, sinon un gain financier important, tout au moins un facteur de promotion dans la carrière ecclésiastique.

⁶ ADCO, G 2481, fol. 41r. Le contrat stipule aussi que ses héritiers ne seront pas tenus de continuer la ferme s'il décède avant le terme de son amodiation.

⁷ Une amende de cinq sous doit être payée aux marguilliers de Notre-Dame.

⁸ ADCO, G 2481 à 2483, *passim*. Les inventaires de la série G des Archives de la Côte-d'Or, rédigés par Ferdinand Claudon, consacrent une rubrique aux amodiations de succursales qui permet de localiser facilement les actes.

⁹ Les deux chapelains de Saint-Denis indiqués pour Saint-Pierre doivent en fait desservir les messes fondées sous ce vocable à la collégiale.

procurant des revenus suffisants à leurs titulaires qui célèbrent au moins une messe par semaine. Mais les plus nombreuses demeurent les anniversaires, fondations moins ambitieuses – le plus souvent, une messe par an, à l'anniversaire de la mort du fondateur. Toutes ces fondations offrent des rémunérations variées, selon les moyens des fidèles, mais souvent très modestes, assignées sur des biens peu nombreux et parfois contestés¹⁰. En outre les revenus des anniversaires ne sont pas attribués à une personne en particulier mais partagés entre les différents prêtres et clercs qui assistent à la messe. Un prêtre peut certes desservir une chapellenie et courir d'un anniversaire à l'autre dans la semaine s'il gère bien son emploi du temps... Mais les distributions d'anniversaires sont fixes quel que soit le nombre d'assistants : plus il y a de chapelains présents, plus les parts sont petites.

La faiblesse des revenus est encore aggravée par une pression fiscale croissante à partir des années 1460. Certes, la modestie des chapellenies les exclut en principe des impôts levés par l'administration pontificale sur les différents bénéfices ecclésiastiques¹¹. Mais une initiative laïque menace les revenus des chapelains de Saint-Pierre, et plus généralement de tous leurs collègues beaunois. Dès 1461, le maire demande au chapitre de prêter le clocher et les cloches de Notre-Dame pour guetter « *les gens d'armes du Roy que l'on dit estre sur les champs*¹² » et, dans les années suivantes, sollicite le clergé local, séculier et régulier, pour qu'il contribue financièrement à la réfection des fortifications, tandis qu'une décime exceptionnelle est levée par le duc. La commune lève un impôt de 1200 francs pour les fortifications en 1467. En 1470, de nouveaux travaux de réparation des murailles et d'amélioration de l'artillerie sont financés par un impôt de 900 francs à répartir dans la population. Le chapitre, plus gros propriétaire foncier ecclésiastique de la ville, répercute la charge financière sur l'ensemble de ses supérieurs. Le 2 octobre 1467, les choriaux de Notre-Dame sont invités à répartir leur quote-part d'impôt entre eux. Le 16, les chapelains contestent l'imposition des chapellenies à la décime vu le peu de valeur de celles-ci. Le rôle de l'impôt est finalement établi le 26 et les chapelains et choriaux ont huit jours pour s'acquitter de leur dû¹³. Une autre liste des chapelains contributeurs, plus précise et précieuse car elle indique sans ambiguïté les autels desservis, est établie en 1470 et cette nouvelle imposition grève encore un peu plus, de quelques gros par tête, des revenus modiques.

Les difficultés du temps et la pression fiscale entraînent une dégradation de la situation financière du chapitre de Notre-Dame, qu'il est cependant difficile d'apprécier et que les chanoines se plaisent sans doute à noircir. Toutefois, des mesures d'austérité visent directement les chapelains et les choriaux. Un statut de 1470 suspend toute nouvelle réception à l'habit de l'église en raison du nombre trop élevé de prêtres habitués¹⁴. En 1472, le nombre de clercs et de choriaux de l'église Notre-Dame est ramené à trente¹⁵. Toute réception à l'habit de Notre-Dame risque donc d'être supprimée pour plusieurs années. Désormais, ceux qui n'auront pas été reçus à l'habit de l'église pourront plus difficilement profiter des distributions en argent ou en nature que les prêtres habitués reçoivent après avoir accompagné ou remplacé les chanoines dans la célébration des heures ou dans les processions ou encore après avoir assisté à une messe anniversaire¹⁶. Or plusieurs chapelains de Saint-Pierre se sont vus conférer l'habit de Notre-Dame¹⁷ et peuvent craindre pour leur carrière.

Toutes ces déconvenues favorisent sans doute les tensions dans le clergé beaunois. Celles-ci sont palpables. L'accusation proférée à l'encontre de Laurent Arnoul et Rolin Darbois ne se fonde pas sur des faits établis mais sur des rumeurs, certains chapelains – lesquels ? – ayant propagé le projet de création d'un mépart – dans quel intérêt ? – sans que personne n'ose s'exprimer ouvertement. Des conflits éclatent, peut-être non fortuitement. Ainsi, en février 1468, le chapitre condamne Guy Moreaul, vicaire de Saint-Pierre de Beaune, et son chapelain Lambert Jaudiet pour avoir sonné les vêpres avant la collégiale Notre-Dame¹⁸.

Plusieurs facteurs peuvent donc entraîner certains esprits à imaginer une communauté, peut-être plus autonome mais garantissant surtout un minimum de revenus à tout le personnel de l'église Saint-Pierre.

¹⁰ À la chapelle Saint-Barthélemy, une rente de 8 livres est ainsi assignée sur une terre que ses propriétaires ont vendue aux chartreux, qui se sont bien gardés d'acquitter la redevance pendant une quinzaine d'années. Un procès est donc nécessaire (ADCO, G 2785, pièce 56).

¹¹ Ce qui entraîne d'ailleurs des difficultés pour les recenser vu qu'elles apparaissent rarement dans les pouillés : MATZ (Jean-Michel), « Chapellenies et chapelains dans le diocèse d'Angers (1350-1550) : éléments d'enquête », *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XCI, 1^{er} fascicule, 1996, p. 373.

¹² ADCO, G 2482, fol. 54r., 29 mai 1461.

¹³ ADCO, G 2482, fol. 167r., 26 octobre 1467.

¹⁴ ADCO, G 2482, fol. 275v., 15 décembre 1470.

¹⁵ ADCO, G 2482, fol. 318r. et v., 20 mai 1472.

¹⁶ DESBROSSE (Anne), *op. cit.* note, fol. 57. Les anniversaires d'argent peuvent fournir jusqu'à 2 ou 3 francs par an (ADCO, G 2934).

¹⁷ Sur la vingtaine de détenteurs d'un autel à Saint-Pierre identifiés sur le rôle d'imposition de 1470, six ont avec certitude été reçus à l'habit de Notre-Dame. Guillaume Goux a quant à lui été enfant de chœur à Notre-Dame dans sa jeunesse.

¹⁸ ADCO, G 2482, fol. 169v., 10 février 1468 nouveau style (désormais n.s.).

Une communauté de prêtres à Saint-Pierre ?

Il est possible que ces nombreux prêtres aient tenté de s'unir avant 1473. La délibération de 1473 indique en effet « *aliqui capellani nitebantur de novo in ecclesia Beate Petri facere ut puta gallice ung mypart* » : 'certains chapelains s'efforçaient de nouveau de faire en l'église Saint-Pierre, par exemple, ce qui est appelé en français un mépart'.

Des tentatives anciennes ont-elles existé ? Plusieurs amodiations anciennes mentionnent l'interdiction de recevoir des « *vicarios nec alios officarios* » (en 1443) – 'vicaires ou autres officiers' – si le chapitre ne les a pas agréés¹⁹. Un contrat de 1468 évoque la présence de semainiers en interdisant à Hugues Chasneaul et Pierre Chiffonye²⁰ de « *non point recevoir chapelains pour estre semainier en ladite eglise s'il ne sont presente en chapitre et admis par mesdisseigneurs* ». L'amodiation consentie à Lambert Jaudiet en janvier 1473²¹ précise : « *Item ne pourra admectre aucun chappellain a estre sepmainnier ne administrer aucuns sacremens d'eglise s'il n'est premier presente par ledit admodiateur ausdiz venerables et par eulx admiz.* »

Le terme de semainier est ainsi employé et les actes sous-entendent qu'ils peuvent être plusieurs et se relayer dans la semaine pour seconder le recteur dans l'encadrement des paroissiens. À l'inverse, les amodiations des autres succursales n'évoquent tout au plus qu'un chapelain au singulier, qui remplacerait l'amodiateur en son absence – comme le vicaire remplace le curé dans les églises paroissiales.

Les amodiateurs de Saint-Pierre ont pu ainsi s'entourer d'autres prêtres avant 1473. Toutefois, le chapitre a veillé sans relâche à conserver le contrôle des nominations, qui a pu lui être contesté comme l'atteste le rappel, d'une amodiation à l'autre, des conditions qui interdisent au recteur de Saint-Pierre de pouvoir se considérer comme le chef d'un mépart.

La création d'un mépart présente plusieurs risques pour le chapitre de Notre-Dame. Elle induit une part d'autonomie, dans la désignation des mépartistes, qui peuvent se coopter,²² comme dans la constitution d'un budget propre²³. Cette communauté peut finir par empiéter sur les droits du curé et donc ses revenus²⁴, en particulier les droits relatifs aux inhumations. Or le recteur de Saint-Pierre subit déjà la concurrence sur ce point, depuis le XIII^e siècle, du couvent des Cordeliers installé à côté de chez lui, tandis que l'hôtel-Dieu fondé en 1443 dispose aussi de son propre cimetière²⁵. Enfin, quelques rares méparts, au terme de leur évolution, deviennent des chapitres de chanoines, comme celui de Saint-Jean de Dijon en 1455²⁶.

Nul doute qu'une telle évolution était impossible à Beaune et qu'elle ne fut jamais envisagée par les chapelains de Saint-Pierre. Les revenus de ceux-ci reposent avant tout sur des rentes obituaires, certes nombreuses mais qui ne concurrencent pas celles de Notre-Dame ni surtout l'immense temporel du chapitre constitué depuis des siècles.

D'autre part, les deux prêtres accusés de vouloir créer un mépart sont de l'habit de Notre-Dame ou bénéficiaires dans cette église. Laurent Arnoul est reçu à l'habit à l'Ascension 1429 et chapelain de Sainte-Croix à la collégiale depuis 1457²⁷. Rolin Darbois devient prêtre habitué le 19 mai 1453 et finit par obtenir une chapelle ou un office de Saint-Thomas à Notre-Dame en 1472²⁸. Quand à *Restetus Guynoti*, qui soutient les déclarations d'Arnoul et de Darbois en 1473, il est prêtre du chœur depuis 1470²⁹. De nombreux chapelains de Saint-Pierre sont aussi chapelains à Notre-Dame³⁰, certains desservent différentes succursales, leur carrière se poursuit d'une église à l'autre et ils ont une bonne connaissance générale de toutes les églises de la ville qu'ils perçoivent dans son unité.

¹⁹ ADCO, G 2481, fol. 127r., 17 juillet 1443 ; ADCO, G 2481, fol. 272v., 17 mai 1453 ; ADCO, G 2482, fol. 85v., 24 mai 1463.

²⁰ ADCO, G 2482, fol. 173v., 9 mars 1468 n.s.

²¹ ADCO, G 2482, fol. 338r., 8 janvier 1473 n.s.

²² FOLZ (Robert), art. cit. note 2, p. 239 ; TARBOCHEZ (Gaëlle), « Les communautés de prêtres séculiers en France à la fin du Moyen Âge », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 93, 2007, p. 239-240. Ils peuvent être aussi désignés par le curé ou choisis par la fabrique.

²³ TARBOCHEZ (Gaëlle), art. cit. note 22, p. 240-241.

²⁴ FOLZ (Robert), art. cit. note 2, p. 242.

²⁵ SÉCULA (Didier), « L'hôtel-Dieu de Beaune (1443 – 1451) ; regards sur un projet architectural hospitalier dans la Bourgogne ducale », *Recueil des travaux [du Centre beaunois d'études historiques]*, t. 26, 2008, p. 48, 50.

²⁶ TARBOCHEZ (Gaëlle), art. cit. note 22, p. 246, note 158.

²⁷ ADCO, G 2480, fol. 184r., chapitre de l'Ascension 1429 ; ADCO, G 2482, fol. 7r., 9 octobre 1457.

²⁸ ADCO, G 2481, fol. 272v., 19 mai 1453 ; ADCO, E 2236, fol. 107v., 3 juillet 1472.

²⁹ ADCO, G 2482, fol. 272v., 16 octobre 1470. En 1473 (ADCO, G 2483, fol. 4r.), il prend la parole après qu'Arnoul et Darbois ont été absous par le chapitre et déclare à voix haute, apparemment sans qu'on lui ait rien demandé : « *Au regard de moy je n'ay point fait d'offense et pour ce je n'en demanderay jay mercy ne pardon et ne cuide avoir en riens mespris.* »

³⁰ Ainsi Barthélemy Gyny reçoit une chapelle Saint-Claude à Saint-Pierre en 1458, dessert la chapelle Saint-Michel-le-Vieil à Notre-Dame de 1459 à 1478 et la chapelle Saint-Louis à Saint-Nicolas de 1459 à 1474 (ADCO, E 2236, fol. 116v., 153v. ; ADCO, G 2482, fol. 24r. ; ADCO, G 2555, fol. 193r.) ; Jean des Aulx est, à Notre-Dame, chapelain de Sainte-Catherine jusqu'en 1431 puis chapelain de Sainte-Cécile (sans

Mais les chanoines ont pu craindre qu'une parcelle d'autonomie ne menace leurs propres libertés, par ailleurs très grandes.

La mise en place d'un mépart échoue donc – une nouvelle fois ? – le 25 juin 1473. Toutefois, dix jours plus tard, le 6 juillet 1473, Lambert Jaudiet comparaît devant le chapitre³¹. Il lui rappelle qu'il a récemment pris en amodiation l'église Saint-Pierre et qu'il s'y trouve « *sex capellani eidem ecclesie seu succursui principaliter desservientes qui communiter ebdomadarii nuncupantur una cum predicto rectore seu amodiatores* », 'six chapelains desservant principalement cette église ou secours en commun avec ledit recteur ou amodiateur et qui sont communément appelés hebdomadiers', et précise ensuite que le choix et l'institution de ces chapelains appartiennent au chapitre. Il rappelle qu'il a supplié les chanoines de choisir six chapelains idoines et qui fassent une résidence suffisante dans leurs chapelles, et il présente au chapitre une liste de dix noms, dont le sien, pour que les chanoines en retiennent six.

Le choix des vénérables se porte sur sept noms – dont celui de l'amodiateur Lambert Jaudiet – au lieu de six. En effet, le chapitre hésite encore entre Pierre Chiffonye et *Rosseloti*, que Jaudiet aurait préféré voir choisi. L'acte se conclut en indiquant que ces six hebdomadiers accompliront leur office tant qu'il plaira au chapitre et pas au-delà.

Cet acte met en lumière la communauté des prêtres qui aide le recteur de Saint-Pierre et la façon dont ses membres sont choisis. Il ne s'agit pas d'un mépart, aucun nom ne désigne d'ailleurs le groupe dans son ensemble. Ces hebdomadiers restent entièrement soumis au chapitre qui peut les révoquer³². Il est probable que les amodiations antérieures aient donné lieu à ce genre de transaction, dont aucune trace écrite n'a été conservée. Mais là, les rumeurs de constitution d'un mépart sont telles que le chapitre doit se sentir obligé de consigner la procédure dans ses registres.

Des documents postérieurs mentionnent les six hebdomadiers ou semainiers. En 1500, la fondation de trois messes basses à Saint-Pierre par Jacques Arbaleste, avocat du roi, et sa femme, prévoit la création d'un huitième chapelain, nommé par eux, qui s'agrègera sous ce titre au recteur et aux six semainiers de Saint-Pierre pour chanter l'office de prime³³.

Ainsi, la délibération du 25 juin 1473 montre le refus du chapitre de voir se créer une communauté concurrente – ce que l'on savait déjà à propos du clergé régulier. Mais cette affaire du mépart est aussi l'occasion de reconnaître l'importance du travail du recteur de Saint-Pierre et de la grande présence de cette église dans la vie religieuse des Beaunois. Un groupe de semainiers, très rudimentaire et fragile, très étroitement contrôlé par le chapitre de Notre-Dame, est mis en place, avec un souci d'efficacité, dans l'autre église importante de la ville. La concorde l'emporte malgré tout dans les relations, le clergé de Notre-Dame ne s'oppose pas à celui de Saint-Pierre. L'examen des carrières, permis par la grande précision des sources, montre que les mêmes individus se retrouvent dans les deux églises, qu'ils sont nombreux à porter l'habit de Notre-Dame et qu'un même esprit de corps réunit l'ensemble du clergé séculier de la ville de Beaune.

Jean-Pierre Brelaud

compter une pension Noiro), à Saint-Pierre chapelain de Saint-Léonard de 1447 à 1458 ; il est amodiateur de plusieurs églises liées au chapitre : Pommard (en 1423 pour 5 ans, en 1429, pour 1 an), Saint-Martin (en 1431 pour 1 an) et Saint-Pierre (en 1443 pour 5 ans), etc.

³¹ ADCO, G 2483, fol. 5r., 6 juillet 1473.

³² Ce qu'il ne s'est peut-être pas privé de faire à l'encontre de l'un d'eux, *Restetus Guynoti*. Une note en marge de l'acte du 6 juillet 1473 renvoie au folio 10 du même registre, où l'on apprend que ledit *Guynoti* est privé de l'habit de l'église Notre-Dame en octobre 1473 pour désobéissance. Le reste de sa carrière, à Saint-Pierre ou ailleurs, nous est totalement inconnu à l'inverse des autres hebdomadiers que l'on peut encore suivre plusieurs années à Beaune.

³³ ADCO, G 2486, fol. 38v., 16 septembre 1500.